

13 déc 2013 -18:31

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2013

Nouvelle procédure sommaire d'injonction de payer

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui réforme la procédure sommaire d'injonction de payer. Cette réforme rend la procédure nationale plus conforme à l'injonction de payer européenne.

L'avant-projet de loi transpose en droit belge la directive 2011/7/UE concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions entre commerçants. L'avant-projet rencontre par ailleurs le règlement européen n°1896/2006 instituant une procédure européenne d'injonction de payer pour les litiges transfrontaliers. Cette nouvelle réglementation permet aux entreprises de pouvoir faire procéder de manière rapide, bon marché et efficiente au recouvrement des dettes non contestées par le débiteur. Enfin, l'avant-projet simplifie également la procédure sommaire d'injonction de payer entre commerçants et consommateurs belges, tout en organisant la protection des consommateurs contre un usage abusif de cette procédure.

L'avant-projet est soumis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 542 80 11

<http://www.justice.belgium.be>